FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DU KIT



Trousse Nom du produit MONOFLUO Pneumocystis jirovecii (carinii) IFA test kit

Trousse Numéro (s) de catalogue 32515

Date de révision 15-mars-2023

Contenu du kit

Numéro (s) de catalogue	Nom du produit
32524***	SLIDES - MONOFLUO Fluorescence Microscopy Slides***
	STAIN - Pj Staining reagent***
	MNT MED - Mounting Media***

KITL / FR Page 1/40



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision Numéro de révision 4 09-mars-2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SLIDES - MONOFLUO Lames pour microscopie en fluorescence

32524 Numéro (s) de catalogue

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Diagnostic in vitro

Réservé aux utilisateurs professionnels

Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social **Fabricant**

Bio-Rad Laboratories Inc. **Bio-Rad Laboratories** 1000 Alfred Nobel Drive 6565-185th Ave NE Hercules, CA 94547 Redmond, WA 98052 USA

USA

Entité légale / adresse de contact

Bio-Rad

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

00 800 00 246723 Service technique

> qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Date de révision 09-mars-2023

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Le produit ne contient aucune substance considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration considérée

Composant Description

SLIDES Lames pour microscopie en fluorescence

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau

avec de l'eau et du savon.

Ingestion Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE: l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

Date de révision 09-mars-2023

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuellesMettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

Mettre en place une ventilation adaptée.

sans danger

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites

d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Aucun équipement de protection spécifique exigé. Protection de la peau et du corps

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide Aspect **Transparent** Couleur transparent

Aucune information disponible. Odeur Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Remarques • Méthode Valeurs

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

congélation

Point / intervalle d'ébullition Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Limites d'inflammabilité dans l'air Aucun(e) connu(e)

Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Aucune donnée disponible

Limites inférieures

Aucune donnée disponible d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible

SLIDES - MONOFLUO Lames pour microscopie en fluorescence

Date de révision 09-mars-2023

Température de décomposition Aucun(e) connu(e)

pH Not applicable Aucun(e) connu(e)

pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucune information disponible

Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Hydrosolubilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Pression de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Densité relative Aucune donnée disponible

Masse volumique apparente Aucune donnée disponible

Densité de liquide Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Contact avec la peau

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation Aucune information disponible.

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

Aucune information disponible. STOT - exposition unique

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Aucune information disponible. Danger par aspiration

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Date de révision 09-mars-2023

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

Contient 100 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<u>IATA</u>

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Date de révision 09-mars-2023

Dispositions spéciales Aucun(e)

<u>IMDG</u>

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU Non réglementé14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

<u>ADR</u>

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu non dangereux pour l'eau (nwg) aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Inventaires internationaux Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Date de révision 09-mars-2023

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Reformatage et mise à jour des informations existantes

Date de révision 09-mars-2023

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 09-mars-2023 Numéro de révision 4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit STAIN - Réactif de coloration du Pneumocystis jiroveci

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

 Utilisation recommandée
 Réactif ou composant de laboratoire in vitro

Réservé aux utilisateurs professionnels

Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social Fabricant Entité

Bio-Rad Laboratories Inc.

1000 Alfred Nobel Drive
Hercules, CA 94547
Bio-Rad Laboratories
6565-185th Ave NE
Redmond, WA 98052

USA USA

Entité légale / adresse de contact

Bio-Rad

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

Service technique 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237 CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aquatique chronique Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

2.3. Autres dangers

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

perturbateurs endocrimens		
Nom chimique	UE - REACH (1907/2006) - Article 59,	UE - REACH (1907/2006) - Liste des
	paragraphe 1 - Liste des substances	substances pour l'évaluation des
	extrêmement préoccupantes (SVHC)	perturbateurs endocriniens
	candidates en vue d'une autorisation	
Poly(oxy-1,2-éthanediyle),	Propriétés perturbatrices endocriniennes	-
alpha[4-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phényl]omé		
gahydroxy-		

Nom chimique	Propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le Règlement Délégué (UE) 2017/2100 de la Commission (3) ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission (4)
Poly(oxy-1,2-éthanediyle), .alpha[4-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phényl]omégahydroxy-	Propriétés perturbatrices endocriniennes

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Composant	Description
STAIN	Anticorps monoclonaux (murins) marqués à l'isothiocyanate de fluorescéine- Contre-colorant (blue
	Evans)- 0,1% Azide de sodium - Tampon protéinique

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Chlorure de sodium 7647-14-5	2.5 - 5	Aucune donnée disponible	231-598-3	Aucune donnée disponible	-	-	-
Saccharose 57-50-1	0.3 - 0.99	Aucune donnée disponible	200-334-9	Aucune donnée disponible	1	-	-
Poly(oxy-1,2-éthane diyle), .alpha[4-(1,1,3,3-té traméthylbutyl)phén yl]omégahydroxy-9002-93-1		Aucune donnée disponible	-	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	-	-
Azoture de sodium 26628-22-8	0.01 - 0.099	Aucune donnée disponible	247-852-1	Acute Tox. 2 (H300) Acute Tox. 1 (H310) (EUH032) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de

Date de révision 09-mars-2023

conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Chlorure de sodium 7647-14-5	3000	10000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Saccharose 57-50-1	29700	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Poly(oxy-1,2-éthanediyle), .alpha[4-(1,1,3,3-tétram éthylbutyl)phényl]omég ahydroxy- 9002-93-1		Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Azoture de sodium 26628-22-8	27	20	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées dans la liste candidate des substances très préoccupantes (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste candidate des substances SVHC
Poly(oxy-1,2-éthanediyle),	9002-93-1	X
.alpha[4-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)ph		
ényl]omégahydroxy-		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau

avec de l'eau et du savon.

Ingestion Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

Date de révision 09-mars-2023

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

Mettre en place une ventilation adaptée.

sans danger

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union	européenne	Autriche	Belgique	Bu	Ilgarie	Croatie
Saccharose 57-50-1	-		-	TWA: 10 mg/m ³		0.0 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³
Azoture de sodium 26628-22-8	STEL	: 0.1 mg/m ³ .: 0.3 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m³ STEL 0.3 mg/m³ H*	*	TWA:	0.3 mg/m ³ 0.1 mg/m ³ K*	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³ *
Nom chimique	(Chypre	République tchèque	Danemark		stonie	Finlande
Saccharose 57-50-1		-	-	-		10 mg/m ³	-
Azoture de sodium 26628-22-8	TWA	* _: 0.3 mg/m³ :: 0.1 mg/m³	TWA: 0.1 mg/m ³ Ceiling: 0.3 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m³ H*	STEL:	0.1 mg/m ³ 0.3 mg/m ³ A*	TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ iho*
Nom chimique		France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	G	irèce	Hongrie
Saccharose 57-50-1		10 mg/m ³	-	-		-	-
Azoture de sodium 26628-22-8	TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ *		TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ Peak: 0.4 mg/m ³	TWA: (0.1 ppm 0.3 mg/m ³ : 0.1 ppm 0.3 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³
Nom chimique		Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	_	ttonie	Lituanie
Chlorure de sodium 7647-14-5	-		-	-	TWA:	5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³
Saccharose 57-50-1	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³		-	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³		TWA: 10 mg/m ³
Azoture de sodium 26628-22-8	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³ Sk*		TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³ pelle*	Ceiling: 0.29 mg/m ³ Ceiling: 0.11 ppm		0.1 mg/m ³ 0.3 mg/m ³	* TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³
Nom chimique	Luxembourg		Malte	Pays-Bas	Norvège		Pologne
Azoture de sodium 26628-22-8	TWA	* _: 0.3 mg/m³ .: 0.1 mg/m³	* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³	TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H*	STEL:	0.1 mg/m ³ 0.3 mg/m ³	STEL: 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³
Nom chimique		Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slo	ovénie	Espagne
Saccharose 57-50-1		10 mg/m ³	-	-	- TWA:		TWA: 10 mg/m ³
Azoture de sodium 26628-22-8	STEL	:: 0.1 mg/m ³ :: 0.3 mg/m ³ g: 0.29 mg/m ³ g: 0.11 ppm P*	TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ *	TWA: 0.1 mg/m³ * Ceiling: 0.3 mg/m³	STEL: 0.3 mg/m ³ STEL: 0.3 i		TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ vía dérmica*
Nom chimique	Suède		Suisse		Ro	yaume-Uni	
Saccharose 57-50-1			-	-		TWA: 10 mg/m³ STEL: 20 mg/m³	
Azoture de sodium 26628-22-8			0.1 mg/m ³ (GV: 0.3 mg/m ³			A: 0.1 mg/m³ EL: 0.3 mg/m³ Sk*	

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL Aucune information disponible. Concentration prévisible sans effet (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Aucun équipement de protection spécifique exigé. Protection des yeux/du visage

Aucun équipement de protection spécifique exigé. Protection de la peau et du corps

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. **Protection respiratoire**

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Liquide État physique

Aspect solution aqueuse

Couleur bleu

Odeur Aucune information disponible. Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Remarques • Méthode Valeurs

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible

congélation

Point / intervalle d'ébullition Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

рΗ

6-8 pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Viscosité cinématique Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique

Hvdrosolubilité Solubilité(s)

Coefficient de partage Pression de vapeur

Densité relative 1

Masse volumique apparente Densité de liquide

Densité de vapeur Caractéristiques des particules

Granulométrie

Distribution granulométrique

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune information disponible

Miscible à l'eau

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucune information disponible

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Evitez tout contact avec les métaux. Ce produit contient de l'azide de sodium. L'azide de sodium peut réagir avec le cuivre, le laiton, le plomb et la soudure dans les systèmes de

tuyauterie pour former des composés explosifs et des gaz toxiques.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 86,206.90 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Chlorure de sodium	= 3 g/kg (Rat)	> 10000 mg/kg (Rabbit)	> 42 mg/L (Rat)1 h
Saccharose	= 29700 mg/kg (Rat)	-	-
Poly(oxy-1,2-éthanediyle), .alpha[4-(1,1,3,3-tétraméthylbu tyl)phényl]omégahydroxy-	= 1800 mg/kg (Rat)	-	-
Azoture de sodium	= 27 mg/kg (Rat)	= 20 mg/kg (Rabbit)	0.054 - 0.52 mg/L (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation Aucune information disponible.

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Chlorure de sodium	-	LC50: 5560 - 6080mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =12946mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 6020 - 7070mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =7050mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 6420 - 6700mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 4747 - 7824mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: =1000mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: 340.7 - 469.2mg/L (48h, Daphnia magna)
Azoture de sodium	-	LC50: =0.8mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =0.7mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =5.46mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB	
Chlorure de sodium	La substance n'est pas PBT/vPvB	
Azoture de sodium	La substance n'est pas PBT/vPvB	

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Rincer fréquemment les tuyaux à l'eau si vous jetez des solutions contenant de l'azide de sodium dans les systèmes de canalisations métalliques.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<u>IATA</u>

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

<u>RID</u>

14.1 Numéro ONU Non réglementé14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Chlorure de sodium	RG 78	-
	110 70	

Allemagne

Classe de danger pour le milieu légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1) aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

	Nom chimique	Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation	
		selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV	
Ī	Poly(oxy-1,2-éthanediyle),	-	X	
-	.alpha[4-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phényl]oméga.			
	-hydroxy 9002-93-1			

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
Chlorure de sodium - 7647-14-5	Agent phytosanitaire
Saccharose - 57-50-1	Agent phytosanitaire

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

<u>Inventaires internationaux</u> Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique

H300 - Mortel en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H310 - Mortel par contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Reformatage et mise à jour des informations existantes

Date de révision 09-mars-2023

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 09-mars-2023 Numéro de révision 3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

MNT MED - Milieu de montage Nom du produit

Substance pure/mélange Mélange

Contient Aldéhyde formique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réactif ou composant de laboratoire in vitro

Réservé aux utilisateurs professionnels

Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social **Fabricant**

Bio-Rad Laboratories Inc. Bio-Rad Laboratories 1000 Alfred Nobel Drive 6565-185th Ave NE Hercules, CA 94547 Redmond, WA 98052

USA USA Entité légale / adresse de contact

Bio-Rad

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

00 800 00 246723 Service technique

> qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Rèalement (CE) n° 1272/2008

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Cancérogénicité	Catégorie 1B - (H350)

EGHS / FR Page 25 / 40

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Aldéhyde formique



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H350 - Peut provoquer le cancer

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

2.3. Autres dangers

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Composant Description

MNT MED Glycérol tamponné - 0,8% Formaldehyde - Stabilisateur

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Glycérine 56-81-5	50 - 100	Aucune donnée disponible	200-289-5	Aucune donnée disponible	-	-	-
Chlorure de sodium 7647-14-5	0.3 - 0.99	Aucune donnée disponible	231-598-3	Aucune donnée disponible	-	-	-
Aldéhyde formique 50-00-0	0.3 - 0.99	Aucune donnée disponible	200-001-8	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Muta. 2 (H341) Carc. 1B (H350) STOT SE 3 (H335)	Eye Irrit. 2 :: 1%<=C<3% Skin Corr. 1B :: C>=5% Skin Irrit. 2 :: 1%<=C<5% Skin Sens. 1 :: C>=0.1% STOT SE 3 :: C>=5%	-	-
Méthanol 67-56-1	0.1 - 0.299	Aucune donnée disponible	200-659-6	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370) Flam. Liq. 2 (H225)	STOT SE 1 :: C>=1%	-	-
Chlorure de potassium 7447-40-7	0.01 - 0.099	Aucune donnée disponible	231-211-8	Aucune donnée disponible	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Glycérine 56-81-5	12600	10000	2.75	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Chlorure de sodium 7647-14-5	3000	10000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Aldéhyde formique 50-00-0	100	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	463
Méthanol 67-56-1	6200	15840	Aucune donnée disponible	41.6976	Aucune donnée disponible
Chlorure de potassium 7447-40-7	2600	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. EN CAS

d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver au savon et à l'eau. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée

ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE: l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par chimique contact avec la peau.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation

adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondairesNettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriquesVoir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Glycérine	-	-	TWA: 10 mg/m ³	-	TWA: 10 mg/m ³
56-81-5			-		-
Aldéhyde formique	TWA: 0.37 mg/m ³	TWA: 0.3 ppm	-	STEL: 0.5 ppm	TWA: 0.3 ppm
50-00-0	TWA: 0.3 ppm	TWA: 0.37 mg/m ³		STEL: 0.74 mg/m ³	TWA: 0.37 mg/m ³
	"	STEL 0.6 ppm		STEL: 0.6 ppm	TWA: 0.5 ppm
		STEL 0.74 mg/m ³ Skin sensitizer		Skin Sensitisation TWA: 0.37 mg/m ³	TWA: 0.62 mg/m ³ STEL: 0.6 ppm
		OKIII SCIISIUZEI		TWA: 0.37 mg/m	STEL: 0.74 mg/m ³
				TWA: 0.62 mg/m ³	Skin Sensitisation
Méthanol	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm
67-56-1	TWA: 260 mg/m ³	TWA: 260 mg/m ³	TWA: 266 mg/m ³	TWA: 260.0 mg/m ³	TWA: 260 mg/m ³
	*	STEL 800 ppm	STEL: 250 ppm	K*	*
		STEL 1040 mg/m ³	STEL: 333 mg/m ³		
		H*	*	T)4/4 5 0 / 0	
Chlorure de potassium	-	-	-	TWA: 5.0 mg/m ³	-
7447-40-7 Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Glycérine	- Chypre	TWA: 10 mg/m ³	- Danemark	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 20 mg/m ³
56-81-5		Ceiling: 15 mg/m ³		TVV/X. TO mg/m	1 W/ 1. 20 mg/m
Aldéhyde formique	STEL: 0.74 mg/m ³	TWA: 0.37 mg/m ³	Ceiling: 0.28 ppm	TWA: 0.3 ppm	TWA: 0.3 ppm
50-00-0	STEL: 0.6 ppm	Ceiling: 0.74 mg/m ³	Ceiling: 0.437 mg/m ³	TWA: 0.37 mg/m ³	TWA: 0.37 mg/m ³
	TWA: 0.3 ppm	*		TWA: 0.62 mg/m ³	STEL: 0.6 ppm
	TWA: 0.37 mg/m ³	Sensitizer		TWA: 0.5 ppm	STEL: 0.74 mg/m ³
				STEL: 0.6 ppm	
DACH I	.	TMA 050 / 3	TIA/A 000	STEL: 0.74 mg/m ³	TIA/A 000
Méthanol 67-56-1	TWA: 200 ppm	TWA: 250 mg/m ³ Ceiling: 1000 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 250 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 270 mg/m ³
07-50-1	TWA: 260 mg/m ³	*	H*	STEL: 250 ppm	STEL: 250 ppm
	1 vv/ \. 200 mg/m		11	STEL: 350 mg/m ³	STEL: 330 mg/m ³
				A*	iho*
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Glycérine	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 200 mg/m ³	TWA: 200 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	-
56-81-5			Peak: 400 mg/m ³		
Aldéhyde formique	TWA: 0.5 ppm	TWA: 0.3 ppm	TWA: 0.3 ppm	TWA: 0.3 ppm	TWA: 0.37 mg/m ³
50-00-0	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m ³	TWA: 0.37 mg/m ³	TWA: 0.37 mg/m ³	TWA: 0.37 mg/m ³ STEL: 0.6 ppm	STEL: 0.74 mg/m ³
	TWA: 0.62 mg/m ³		Peak: 0.6 ppm Peak: 0.74 mg/m ³	STEL: 0.74 mg/m ³	
	STEL: 0.6 ppm		skin sensitizer	Skin sensitization	
	STEL: 0.74 mg/m ³		Oniii Gorioni20i	Olair corloidzadori	
Méthanol	TWA: 200 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 260 mg/m ³
67-56-1	TWA: 260 mg/m ³	TWA: 130 mg/m ³	TWA: 130 mg/m ³	TWA: 260 mg/m ³	*
	STEL: 1000 ppm	H*	Peak: 200 ppm	STEL: 250 ppm	
	STEL: 1300 mg/m ³		Peak: 260 mg/m ³	STEL: 325 mg/m ³	
	*		*	skin - potential for	
				cutaneous	
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	absorption Lettonie	Lituanie
Chlorure de sodium	-	- Traile MDLI 0	- Italic Albii	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³
7647-14-5				1 777 t. O 1119/111	1 7771. 0 1119/111
Aldéhyde formique	TWA: 0.3 ppm	TWA: 0.37 mg/m ³	STEL: 0.3 ppm	TWA: 0.37 mg/m ³	Sensitizer
50-00-0	TWA: 0.5 ppm	TWA: 0.3 ppm	STEL: 0.37 mg/m ³	TWA: 0.62 mg/m ³	TWA: 0.3 ppm

		: 0.37 mg/m ³ : 0.62 mg/m ³	TWA: 0.62 mg/m ³ TWA: 0.5 ppm			0.3 ppm 0.5 ppm	TWA: 0.37 mg/m ³ TWA: 0.62 mg/m ³
		EL: 0.6 ppm	STEL: 0.74 mg/m ³		STEL: 0	0.74 mg/m ³	TWA: 0.5 ppm
		: 0.738 mg/m ³	STEL: 0.6 mg/m ³		STEL:	0.6 ppm	STEL: 0.74 mg/m ³
	1	.: 0.62 mg/m ³	pelle*				STEL: 0.6 ppm
Méthanol		Sensitizer	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	T\\/.\	200 ppm	*
67-56-1		TWA: 200 ppm		TWA: 260 ppin TWA: 262 mg/m ³		200 ppm 260 mg/m ³	TWA: 200 ppm
0, 00 .		L: 600 ppm	pelle*	STEL: 250 ppm		*	TWA: 260 mg/m ³
		_: 780 mg/m³ Sk*	•	STEL: 328 mg/m ³			J
Chlorure de potassium 7447-40-7		-	-	-	TWA:	5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³
Nom chimique	Lu	xembourg	Malte	Pays-Bas	No	rvège	Pologne
Glycérine		-	-	-		-	TWA: 10 mg/m ³
56-81-5							
Aldéhyde formique		-	-	TWA: 0.15 mg/m ³		.37 mg/m ³	Skin Sensitisation
50-00-0				STEL: 0.5 mg/m ³		0.3 ppm 0.74 mg/m ³	STEL: 0.74 mg/m ³ TWA: 0.37 mg/m ³
						0.6 ppm	* *
					Ceilin	g: 1 ppm	
					0	1.2 mg/m ³	
Méthanol		*	*	TWA: 133 mg/m ³		100 ppm	STEL: 300 mg/m ³
67-56-1		A: 200 ppm a: 260 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³	H*		30 mg/m ³ 150 ppm	TWA: 100 mg/m ³ Prohibited -
	''V'	1. 200 mg/m²	T VVA. 200 mg/m²			62.5 mg/m ³	substances or
						H*	mixtures containing
							Methanol in weight
							concentration
							>3%;except fuels
							l
							used in the model
							building,
Nom chimique		Portugal	Roumanie	Slovaguie	Slo	vénie	building, powerboating, fuel cells and biofuels
Nom chimique Glycérine		Portugal A: 10 mg/m³	Roumanie -	Slovaquie TWA: 11 mg/m³		vénie 200 mg/m³	building, powerboating, fuel
Nom chimique Glycérine 56-81-5		Portugal A: 10 mg/m³	Roumanie -	Slovaquie TWA: 11 mg/m³	TWA: 2		building, powerboating, fuel cells and biofuels * Espagne
Glycérine 56-81-5 Aldéhyde formique	TW	A: 10 mg/m ³ (A: 0.3 ppm	- TWA: 1 ppm	TWA: 11 mg/m ³ TWA: 0.3 ppm	TWA: 2 STEL: 4 TWA: 0	00 mg/m ³ 100 mg/m ³ .62 mg/m ³	building, powerboating, fuel cells and biofuels * Espagne TWA: 10 mg/m³ TWA: 0.3 ppm
Glycérine 56-81-5	TW/ TWA	A: 10 mg/m ³ 'A: 0.3 ppm : 0.37 mg/m ³	- TWA: 1 ppm TWA: 1.2 mg/m³	TWA: 11 mg/m ³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m ³	TWA: 2 STEL: 4 TWA: 0 TWA:	00 mg/m ³ 100 mg/m ³ .62 mg/m ³ 0.5 ppm	building, powerboating, fuel cells and biofuels * Espagne TWA: 10 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³
Glycérine 56-81-5 Aldéhyde formique	TWA	A: 10 mg/m ³ (A: 0.3 ppm : 0.37 mg/m ³ : 0.62 mg/m ³	- TWA: 1 ppm TWA: 1.2 mg/m³ STEL: 2 ppm	TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ Sensitizer	TWA: 2 STEL: 4 TWA: 0 TWA: 0	00 mg/m ³ 400 mg/m ³ .62 mg/m ³ 0.5 ppm .37 mg/m ³	building, powerboating, fuel cells and biofuels * Espagne TWA: 10 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ STEL: 0.6 ppm
Glycérine 56-81-5 Aldéhyde formique	TWA TWA TWA TWA	A: 10 mg/m ³ A: 0.3 ppm : 0.37 mg/m ³ : 0.62 mg/m ³ A: 0.5 ppm	- TWA: 1 ppm TWA: 1.2 mg/m³	TWA: 11 mg/m ³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m ³	TWA: 2 STEL: 4 TWA: 0 TWA: TWA: 0 TWA:	00 mg/m ³ 400 mg/m ³ .62 mg/m ³ 0.5 ppm .37 mg/m ³ 0.3 ppm	building, powerboating, fuel cells and biofuels * Espagne TWA: 10 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.74 mg/m³
Glycérine 56-81-5 Aldéhyde formique	TWA TWA TWA TWA STE	A: 10 mg/m ³ (A: 0.3 ppm : 0.37 mg/m ³ : 0.62 mg/m ³	- TWA: 1 ppm TWA: 1.2 mg/m³ STEL: 2 ppm	TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ Sensitizer	TWA: 2 STEL: 4 TWA: 0 TWA: 0 TWA: 0 TWA: STEL:	00 mg/m ³ 400 mg/m ³ .62 mg/m ³ 0.5 ppm .37 mg/m ³	building, powerboating, fuel cells and biofuels * Espagne TWA: 10 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ STEL: 0.6 ppm
Glycérine 56-81-5 Aldéhyde formique	TWA TWA TWA TWA STE STEL Ceili	A: 10 mg/m ³ A: 0.3 ppm : 0.37 mg/m ³ : 0.62 mg/m ³ 'A: 0.5 ppm EL: 0.6 ppm : 0.74 mg/m ³ ng: 0.3 ppm	- TWA: 1 ppm TWA: 1.2 mg/m³ STEL: 2 ppm	TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ Sensitizer	TWA: 2 STEL: 4 TWA: 0 TWA: 0 TWA: 0 TWA: STEL:	00 mg/m ³ 400 mg/m ³ .62 mg/m ³ 0.5 ppm .37 mg/m ³ 0.3 ppm 0.6 ppm	building, powerboating, fuel cells and biofuels * Espagne TWA: 10 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.74 mg/m³
Glycérine 56-81-5 Aldéhyde formique 50-00-0	TWA TWA TWA TWA STE STEL Ceili Sens	A: 10 mg/m ³ A: 0.3 ppm : 0.37 mg/m ³ : 0.62 mg/m ³ A: 0.5 ppm EL: 0.6 ppm :: 0.74 mg/m ³ ng: 0.3 ppm sitizer dermal	TWA: 1 ppm TWA: 1.2 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 3 mg/m³	TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ Sensitizer Ceiling: 0.74 mg/m³	TWA: 2 STEL: 4 TWA: 0 TWA: 0 TWA: 0 TWA: STEL: 0	000 mg/m ³ 400 mg/m ³ .62 mg/m ³ 0.5 ppm .37 mg/m ³ 0.3 ppm 0.6 ppm 1.74 mg/m ³	building, powerboating, fuel cells and biofuels * Espagne TWA: 10 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.74 mg/m³ sensitizer
Glycérine 56-81-5 Aldéhyde formique 50-00-0	TW/ TWA TWA TWA STE STEL Ceilii Sens	A: 10 mg/m³ A: 0.3 ppm : 0.37 mg/m³ : 0.62 mg/m³ A: 0.5 ppm EL: 0.6 ppm : 0.74 mg/m³ ng: 0.3 ppm sitizer dermal A: 200 ppm	TWA: 1 ppm TWA: 1.2 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 3 mg/m³	TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ Sensitizer Ceiling: 0.74 mg/m³	TWA: 2 STEL: 4 TWA: 0 TWA: 0 TWA: 0 TWA: STEL: 0	000 mg/m ³ 400 mg/m ³ .62 mg/m ³ 0.5 ppm .37 mg/m ³ 0.3 ppm 0.6 ppm 0.74 mg/m ³ *	building, powerboating, fuel cells and biofuels * Espagne TWA: 10 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.74 mg/m³ sensitizer TWA: 200 ppm
Glycérine 56-81-5 Aldéhyde formique 50-00-0	TW/ TWA TWA TWA STE STEL Ceili Sens TWA	A: 10 mg/m ³ A: 0.3 ppm : 0.37 mg/m ³ : 0.62 mg/m ³ A: 0.5 ppm EL: 0.6 ppm : 0.74 mg/m ³ ing: 0.3 ppm sitizer dermal A: 200 ppm x: 260 mg/m ³	TWA: 1 ppm TWA: 1.2 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 3 mg/m³	TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ Sensitizer Ceiling: 0.74 mg/m³	TWA: 2 STEL: 4 TWA: 0 TWA: 0 TWA: STEL: STEL: 0	000 mg/m ³ 400 mg/m ³ .62 mg/m ³ 0.5 ppm .37 mg/m ³ 0.3 ppm 0.6 ppm 0.74 mg/m ³ *	building, powerboating, fuel cells and biofuels * Espagne TWA: 10 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.74 mg/m³ sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m³
Glycérine 56-81-5 Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol	TW/ TWA TWA TWA STE STEL Ceili Sens TWA	A: 10 mg/m³ A: 0.3 ppm : 0.37 mg/m³ : 0.62 mg/m³ A: 0.5 ppm EL: 0.6 ppm : 0.74 mg/m³ ng: 0.3 ppm sitizer dermal A: 200 ppm	TWA: 1 ppm TWA: 1.2 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 3 mg/m³	TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ Sensitizer Ceiling: 0.74 mg/m³	TWA: 2 STEL: 4 TWA: 0 TWA: 0 TWA: STEL: STEL: 0	000 mg/m ³ 400 mg/m ³ .62 mg/m ³ 0.5 ppm .37 mg/m ³ 0.3 ppm 0.6 ppm 0.74 mg/m ³ *	building, powerboating, fuel cells and biofuels * Espagne TWA: 10 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.74 mg/m³ sensitizer TWA: 200 ppm
Glycérine 56-81-5 Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1	TW/ TWA TWA TWA STE STEL Ceili Sens TWA	A: 10 mg/m³ A: 0.3 ppm : 0.37 mg/m³ : 0.62 mg/m³ A: 0.5 ppm EL: 0.6 ppm : 0.74 mg/m³ ng: 0.3 ppm sitizer dermal A: 200 ppm x: 260 mg/m³ EL: 250 ppm p*	TWA: 1 ppm TWA: 1.2 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 3 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ *	TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ Sensitizer Ceiling: 0.74 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³	TWA: 2 STEL: 4 TWA: 0 TWA: 0 TWA: STEL: STEL: 0	200 mg/m ³ 400 mg/m ³ .62 mg/m ³ 0.5 ppm .37 mg/m ³ 0.3 ppm 0.6 ppm 0.74 mg/m ³ * 200 ppm 60 mg/m ³ 800 ppm 040 mg/m ³	building, powerboating, fuel cells and biofuels * Espagne TWA: 10 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.74 mg/m³ sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m³ vía dérmica*
Glycérine 56-81-5 Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1 Nom chimique	TW/ TWA TWA TWA STE STEL Ceili Sens TWA	A: 10 mg/m³ A: 0.3 ppm : 0.37 mg/m³ : 0.62 mg/m³ A: 0.5 ppm EL: 0.6 ppm : 0.74 mg/m³ ng: 0.3 ppm sitizer dermal A: 200 ppm x: 260 mg/m³ EL: 250 ppm p*	TWA: 1 ppm TWA: 1.2 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 3 mg/m³	TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ Sensitizer Ceiling: 0.74 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Suisse	TWA: 2 STEL: 4 TWA: 0 TWA: 0 TWA: STEL: 0 STEL: 0 TWA: 2 STEL: 1	000 mg/m³ 400 mg/m³ .62 mg/m³ .0.5 ppm .37 mg/m³ 0.3 ppm 0.6 ppm 0.74 mg/m³ 200 ppm .60 mg/m³ 800 ppm 040 mg/m³ *	building, powerboating, fuel cells and biofuels * Espagne TWA: 10 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.74 mg/m³ sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m³ vía dérmica*
Glycérine 56-81-5 Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1 Nom chimique Glycérine	TW/ TWA TWA TWA STE STEL Ceili Sens TWA	A: 10 mg/m³ A: 0.3 ppm : 0.37 mg/m³ : 0.62 mg/m³ A: 0.5 ppm EL: 0.6 ppm : 0.74 mg/m³ ng: 0.3 ppm sitizer dermal A: 200 ppm x: 260 mg/m³ EL: 250 ppm p*	TWA: 1 ppm TWA: 1.2 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 3 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ *	TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ Sensitizer Ceiling: 0.74 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Suisse TWA: 50 mg/m	TWA: 2 STEL: 4 TWA: 0 TWA: 0 TWA: 5 STEL: 0 TWA: 2 STEL: 1	000 mg/m³ 400 mg/m³ .62 mg/m³ 0.5 ppm .37 mg/m³ 0.3 ppm 0.6 ppm 0.74 mg/m³ 200 ppm 60 mg/m³ 800 ppm 040 mg/m³ *	building, powerboating, fuel cells and biofuels * Espagne TWA: 10 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.74 mg/m³ sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m³ vía dérmica*
Glycérine 56-81-5 Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1 Nom chimique Glycérine 56-81-5	TWATWATWATWATWATWATWATWATWATWATWATWATWAT	A: 10 mg/m³ A: 0.3 ppm : 0.37 mg/m³ : 0.62 mg/m³ : 0.5 ppm EL: 0.6 ppm : 0.74 mg/m³ ing: 0.3 ppm sitizer dermal A: 200 ppm : 260 mg/m³ EL: 250 ppm P*	TWA: 1 ppm TWA: 1.2 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 3 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ *	TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ Sensitizer Ceiling: 0.74 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Suisse TWA: 50 mg/m STEL: 100 mg/m	TWA: 2 STEL: 4 TWA: 0 TWA: 0 TWA: STEL: STEL: 0 TWA: 2 STEL: 1	200 mg/m³ 400 mg/m³ .62 mg/m³ .62 mg/m³ .0.5 ppm .37 mg/m³ .0.3 ppm .0.6 ppm .74 mg/m³ .74 mg/m³ .74 mg/m³ .74 mg/m³ .75 Ro .76 mg/m³ .77 mg/m³	building, powerboating, fuel cells and biofuels * Espagne TWA: 10 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.74 mg/m³ sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m³ vía dérmica* Dyaume-Uni /A: 10 mg/m³ EL: 30 mg/m³
Glycérine 56-81-5 Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1 Nom chimique Glycérine 56-81-5 Aldéhyde formique	TWATWATWATWATWATWATWATWATWATWATWATWATWAT	A: 10 mg/m³ A: 0.3 ppm : 0.37 mg/m³ : 0.62 mg/m³ : 0.5 ppm EL: 0.6 ppm .: 0.74 mg/m³ ing: 0.3 ppm sitizer dermal A: 200 ppm .: 260 mg/m³ EL: 250 ppm P*	TWA: 1 ppm TWA: 1.2 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 3 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Suède - : 0.3 ppm	TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ Sensitizer Ceiling: 0.74 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Suisse TWA: 50 mg/m STEL: 100 mg/r TWA: 0.3 ppm	TWA: 2 STEL: 4 TWA: 0 TWA: 0 TWA: STEL: STEL: 0 TWA: 2 STEL: 1	200 mg/m³ 400 mg/m³ .62 mg/m³ .62 mg/m³ .0.5 ppm .37 mg/m³ .0.3 ppm .0.6 ppm .74 mg/m³ .74 mg/m³ .800 ppm .40 mg/m³ .800 ppm .74 mg/m³ .800 ppm .75 mg/m³ .800 ppm .75 mg/m³ .800 ppm .800 ppm .800 ppm	building, powerboating, fuel cells and biofuels * Espagne TWA: 10 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.74 mg/m³ sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m³ vía dérmica* Dyaume-Uni /A: 10 mg/m³ EL: 30 mg/m³ WA: 2 ppm
Glycérine 56-81-5 Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1 Nom chimique Glycérine 56-81-5	TWATWATWATWATWATWATWATWATWATWATWATWATWAT	A: 10 mg/m³ A: 0.3 ppm : 0.37 mg/m³ : 0.62 mg/m³ : 0.5 ppm EL: 0.6 ppm .: 0.74 mg/m³ ing: 0.3 ppm sitizer dermal A: 200 ppm .: 260 mg/m³ EL: 250 ppm P* NGV: NGV: 0	TWA: 1 ppm TWA: 1.2 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 3 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ *	TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ Sensitizer Ceiling: 0.74 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Suisse TWA: 50 mg/m STEL: 100 mg/r TWA: 0.37 mg/r	TWA: 2 STEL: 4 TWA: 0 TWA: 0 TWA: STEL: 0 TWA: 2 STEL: 0	200 mg/m³ 400 mg/m³ .62 mg/m³ .62 mg/m³ .0.5 ppm .37 mg/m³ .0.3 ppm .0.6 ppm .74 mg/m³ .200 ppm .60 mg/m³ .800 ppm .4 mg/m³ .7 TW .5 TE	building, powerboating, fuel cells and biofuels * Espagne TWA: 10 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.74 mg/m³ sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m³ vía dérmica* Dyaume-Uni /A: 10 mg/m³ EL: 30 mg/m³ WA: 2 ppm A: 2.5 mg/m³
Glycérine 56-81-5 Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1 Nom chimique Glycérine 56-81-5 Aldéhyde formique	TWATWATWATWATWATWATWATWATWATWATWATWATWAT	A: 10 mg/m³ A: 0.3 ppm : 0.37 mg/m³ : 0.62 mg/m³ : 0.5 ppm EL: 0.6 ppm .: 0.74 mg/m³ ing: 0.3 ppm sitizer dermal A: 200 ppm .: 260 mg/m³ EL: 250 ppm P* S NGV: NGV: 0 Bindande	TWA: 1 ppm TWA: 1.2 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 3 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Suède - : 0.3 ppm 0.37 mg/m³	TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ Sensitizer Ceiling: 0.74 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Suisse TWA: 50 mg/m STEL: 100 mg/r TWA: 0.3 ppm	TWA: 2 STEL: 4 TWA: 0 TWA: 0 TWA: STEL: 0 TWA: 2 STEL: 1	200 mg/m³ 400 mg/m³ .62 mg/m³ .62 mg/m³ .0.5 ppm .37 mg/m³ .0.3 ppm .0.6 ppm .74 mg/m³ .74 mg/m³ .800 ppm .40 mg/m³ .70 TW .71 TW .72 ST	building, powerboating, fuel cells and biofuels * Espagne TWA: 10 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.74 mg/m³ sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m³ vía dérmica* Dyaume-Uni /A: 10 mg/m³ EL: 30 mg/m³ WA: 2 ppm
Glycérine 56-81-5 Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1 Nom chimique Glycérine 56-81-5 Aldéhyde formique	TWATWATWATWATWATWATWATWATWATWATWATWATWAT	A: 10 mg/m³ A: 0.3 ppm : 0.37 mg/m³ : 0.62 mg/m³ - 0.5 ppm EL: 0.6 ppm .: 0.74 mg/m³ ng: 0.3 ppm sitizer dermal A: 200 ppm .: 260 mg/m³ EL: 250 ppm P* S NGV: 0 Bindande Bindande Ke	TWA: 1 ppm TWA: 1.2 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 3 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Suède - : 0.3 ppm 0.37 mg/m³ KGV: 0.6 ppm GV: 0.74 mg/m³ *	TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ Sensitizer Ceiling: 0.74 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Suisse TWA: 50 mg/m STEL: 100 mg/r TWA: 0.37 mg/r STEL: 0.6 ppm	TWA: 2 STEL: 4 TWA: 0 TWA: 0 TWA: STEL: 0 TWA: 2 STEL: 1	200 mg/m³ 400 mg/m³ .62 mg/m³ .62 mg/m³ .0.5 ppm .37 mg/m³ .0.3 ppm .0.6 ppm .74 mg/m³ .74 mg/m³ .800 ppm .40 mg/m³ .70 TW .71 TW .72 ST	building, powerboating, fuel cells and biofuels * Espagne TWA: 10 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.74 mg/m³ sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m³ vía dérmica* Dyaume-Uni /A: 10 mg/m³ EL: 30 mg/m³ WA: 2 ppm A: 2.5 mg/m³ TEL: 2 ppm
Glycérine 56-81-5 Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1 Nom chimique Glycérine 56-81-5 Aldéhyde formique 50-00-0	TWATWATWATWATWATWATWATWATWATWATWATWATWAT	A: 10 mg/m³ A: 0.3 ppm : 0.37 mg/m³ : 0.62 mg/m³ - 0.5 ppm EL: 0.6 ppm .: 0.74 mg/m³ ng: 0.3 ppm sitizer dermal A: 200 ppm - 260 mg/m³ EL: 250 ppm - * S NGV: NGV: 0 Bindande Bindande Ke	TWA: 1 ppm TWA: 1.2 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 3 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Suède - : 0.3 ppm 0.37 mg/m³ KGV: 0.6 ppm GV: 0.74 mg/m³ * nsitizer	TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ Sensitizer Ceiling: 0.74 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Suisse TWA: 50 mg/m STEL: 100 mg/r TWA: 0.37 mg/r STEL: 0.6 ppm STEL: 0.74 mg/r	TWA: 2 STEL: 4 TWA: 0 TWA: 0 TWA: STEL: 0 TWA: 2 STEL: 1 TWA: 2 STEL: 1	200 mg/m³ 400 mg/m³ .62 mg/m³ .62 mg/m³ .0.5 ppm .37 mg/m³ 0.3 ppm 0.6 ppm 0.74 mg/m³ 200 ppm 260 mg/m³ 800 ppm 040 mg/m³ * Ro TW STE T' TW S' STE	building, powerboating, fuel cells and biofuels * Espagne TWA: 10 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.74 mg/m³ sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m³ vía dérmica* Dyaume-Uni A: 10 mg/m³ EL: 30 mg/m³ WA: 2 ppm A: 2.5 mg/m³ TEL: 2 ppm EL: 2.5 mg/m³
Glycérine 56-81-5 Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1 Nom chimique Glycérine 56-81-5 Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol	TWATWATWATWATWATWATWATWATWATWATWATWATWAT	A: 10 mg/m³ A: 0.3 ppm : 0.37 mg/m³ : 0.62 mg/m³ : 0.5 ppm EL: 0.6 ppm .: 0.74 mg/m³ ng: 0.3 ppm sitizer dermal A: 200 ppm .: 250 ppm P* S NGV: NGV: 0 Bindande Bindande Ko	TWA: 1 ppm TWA: 1.2 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 3 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Suède - : 0.3 ppm 0.37 mg/m³ KGV: 0.6 ppm GV: 0.74 mg/m³ * nsitizer 200 ppm	TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ Sensitizer Ceiling: 0.74 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Suisse TWA: 50 mg/m STEL: 100 mg/r TWA: 0.37 mg/r STEL: 0.6 ppm STEL: 0.74 mg/r	TWA: 2 STEL: 4 TWA: 0 TWA: 0 TWA: STEL: 0 TWA: 2 STEL: 1 TWA: 3 TWA: 2 STEL: 1	000 mg/m³ 400 mg/m³ .62 mg/m³ .62 mg/m³ .0.5 ppm .37 mg/m³ .0.3 ppm .0.6 ppm .74 mg/m³ .74 mg/m³ .74 mg/m³ .75 Rc .75 TW .77 STE	building, powerboating, fuel cells and biofuels * Espagne TWA: 10 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.74 mg/m³ sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m³ vía dérmica* Dyaume-Uni A: 10 mg/m³ EL: 30 mg/m³ WA: 2 ppm A: 2.5 mg/m³ TEL: 2 ppm EL: 2.5 mg/m³
Glycérine 56-81-5 Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1 Nom chimique Glycérine 56-81-5 Aldéhyde formique 50-00-0	TWATWATWATWATWATWATWATWATWATWATWATWATWAT	A: 10 mg/m³ A: 0.3 ppm : 0.37 mg/m³ : 0.62 mg/m³ : 0.62 mg/m³ - 0.5 ppm EL: 0.6 ppm .: 0.74 mg/m³ ng: 0.3 ppm sitizer dermal A: 200 ppm .: 250 ppm P* S NGV: NGV: 0 Bindande Bindande Ki Sel NGV: 2	TWA: 1 ppm TWA: 1.2 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 3 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Suède - : 0.3 ppm 0.37 mg/m³ KGV: 0.6 ppm GV: 0.74 mg/m³ * nsitizer	TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ Sensitizer Ceiling: 0.74 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Suisse TWA: 50 mg/m STEL: 100 mg/r TWA: 0.37 mg/r STEL: 0.6 ppm STEL: 0.74 mg/r	TWA: 2 STEL: 4 TWA: 0 TWA: 0 TWA: STEL: 0 TWA: 2 STEL: 1	200 mg/m³ 400 mg/m³ .62 mg/m³ .62 mg/m³ .0.5 ppm .37 mg/m³ .0.3 ppm .0.6 ppm .74 mg/m³ .74 mg/m³ .74 mg/m³ .75 Rc TW STE TW STE TW TW TW	building, powerboating, fuel cells and biofuels * Espagne TWA: 10 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.74 mg/m³ sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m³ vía dérmica* Dyaume-Uni A: 10 mg/m³ EL: 30 mg/m³ WA: 2 ppm A: 2.5 mg/m³ TEL: 2 ppm EL: 2.5 mg/m³

 		
*	H*	Sk*

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulg	garie	Croatie		République tchèque
Méthanol	-	-		-	7.0 mg/g Creatii		
67-56-1					urine (Methano		
					the end of the	work	shift)
					shift		15 mg/L (urine -
							Methanol end of shift)
Nom chimique	Danemark	Finlande	Fra	nce	Allemagne D	FG	Allemagne TRGS
Méthanol	- Darioman	-		urine	15 mg/L - uri		15 mg/L (urine -
67-56-1				l) - end of	(Methanol) - er		Methanol end of
				nift	shift		shift)
					15 mg/L - uri	ne	15 mg/L (urine -
					(Methanol) -	for	Methanol for
					long-term		long-term
					exposures: at		exposures: at the
							end of the shift after
					several shift	ts	several shifts)
Nom chimique	Hongrie	Irland		Itali	e MDLPS		Italie AIDII
Méthanol	30 mg/L (urine - Meth				-		15 mg/L - urine
67-56-1	end of shift)	(Methanol) - e	nd of shift			(Me	thanol) - end of shift
	940 µmol/L (urine Methanol end of shi						
Nom chimique			oura	D/	oumanie		Clavaquia
Méthanol	Lettonie	Luxemb	ourg			20 00	Slovaquie g/L (urine - Methanol
67-56-1	-	-			nd of shift		of exposure or work
07-30-1				- 61	id of Stillt	enu	shift)
						30 m	g/L (urine - Methanol
							fter all work shifts)
Nom chimique	Slovénie	Espag	ne		Suisse		Royaume-Uni
Méthanol	15 mg/L - urine	15 mg/L (urine	- Methanol	30 mg/L (ι	ırine - Methanol		-
67-56-1	(Methanol) - at the en	id of end of s	hift)	end of s	shift, and after		
	the work shift; for				al shifts (for		
	long-term exposure: at				m exposures))		
	end of the work shift a				nol/L (urine -		
	several consecutiv	е			end of shift, and		
	workdays				veral shifts (for		
				iong-terr	m exposures))		

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoireAucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.
En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

solution aqueuse Aspect

Couleur bleu

Odeur Aucune information disponible. Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Remarques • Méthode Valeurs

Point de fusion / point de

congélation

Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

Point / intervalle d'ébullition

Inflammabilité (solide, gaz)

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air Limites supérieures

Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité Point d'éclair

Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

Température d'auto-inflammabilité

392.78

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Température de décomposition

6-8

Aucune information disponible

pH (en solution aqueuse) Viscosité cinématique Viscosité dynamique

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

Hydrosolubilité

Miscible à l'eau

Aucun(e) connu(e)

Solubilité(s) Coefficient de partage Pression de vapeur

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Densité relative 1

Aucune donnée disponible

Densité de liquide Densité de vapeur

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Granulométrie Distribution granulométrique

Masse volumique apparente

Aucune information disponible Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e). mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai

spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après

les composants).

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

 ETAmél (voie orale)
 9,199.10 mg/kg

 ETAmél (voie cutanée)
 25,545.50 mg/kg

 ETAmél (inhalation-gaz)
 44,932.40 ppm

 ETAmél
 53.30 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Glycérine	= 12600 mg/kg (Rat)	> 10 g/kg(Rabbit)	> 2.75 mg/L (Rat) 4 h
Chlorure de sodium	= 3 g/kg (Rat)	> 10000 mg/kg (Rabbit)	> 42 mg/L (Rat)1 h

MNT MED - Milieu de montage

Date de révision 09-mars-2023

Aldéhyde formique	= 100 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	< 463 ppm (Rat) 4 h
Méthanol	= 6200 mg/kg (Rat)	= 15840 mg/kg (Rabbit)	= 22500 ppm (Rat) 8 h
Chlorure de potassium	= 2600 mg/kg (Rat)	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation Aucune information disponible.

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme mutagènes.

Nom chimique	Union européenne
Aldéhyde formique	Muta. 2

Cancérogénicité

cancérogènes.

Contient un cancérogène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Peut provoquer le cancer.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme

Nom chimique	Union européenne	
Aldéhyde formique	Carc. 1B	

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Glycérine	-	LC50: 51 - 57mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	-
Chlorure de sodium	-	LC50: 5560 - 6080mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =12946mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 6020 - 7070mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =7050mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 6420 - 6700mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 4747 - 7824mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: =1000mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: 340.7 - 469.2mg/L (48h, Daphnia magna)
Aldéhyde formique	-	LC50: 22.6 - 25.7mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =1510µg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =41mg/L (96h, Brachydanio rerio) LC50: 0.032 - 0.226mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 100 - 136mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 23.2 - 29.7mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	LC50: =2mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: 11.3 - 18mg/L (48h, Daphnia magna)
Méthanol	-	LC50: =28200mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: >100mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 19500 - 20700mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 18 - 20mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 13500 - 17600mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	-
Chlorure de potassium	EC50: =2500mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: =1060mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 750 - 1020mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: =825mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =83mg/L (48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	
Glycérine	-1.75	
Aldéhyde formique	0.35	
Méthanol	-0.77	

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique Évaluation PBT et vPvB		
Glycérine La substance n'est pas PBT/vPvB		
Chlorure de sodium	La substance n'est pas PBT/vPvB	
Aldéhyde formique	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne	
	s'applique pas	
Méthanol	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne	
	s'applique pas Des informations supplémentaires	
	pertinentes sont nécessaires à l'évaluation PBT	
Chlorure de potassium	La substance n'est pas PBT/vPvB	

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<u>IATA</u>

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU Non réglementé14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

<u>ADR</u>

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre	
Chlorure de sodium	RG 78	-	
7647-14-5			
Aldéhyde formique 50-00-0	RG 43	-	
Méthanol 67-56-1	RG 84	-	
Chlorure de potassium 7447-40-7	RG 67	-	

Allemagne

Classe de danger pour le milieu très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3) aquatique (WGK)

Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des	Pays-Bas - Liste des	Pays-Bas - Liste des
	Cancérogènes	Mutagènes	Substances Toxiques pour
			la Reproduction

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Aldéhyde formique	Present	-	-

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

so product deficient and de placedar described de articular (regionnelle de 11 1007/2000 112/1011 ; armoxe xvii)			
Nom chimique	Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation	
	selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV	
Aldéhyde formique - 50-00-0	72.	-	
	28.		
	75.		
Méthanol - 67-56-1	69.	-	
	75.		

Polluants organiques persistants

Sans objet

Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)

Nom chimique	Exigences du seuil minimal (tonnes)	Exigences du seuil maximales (tonnes)
Aldéhyde formique - 50-00-0	5	50
Méthanol - 67-56-1	500	5000

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)	
Chlorure de sodium - 7647-14-5	Agent phytosanitaire	

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

	Nom chimiqu	е	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012
			(BPR)
Г	Aldéhyde formique -	50-00-0	Type de produits 22 : Fluides utilisés pour l'embaumement
			et la taxidermie

<u>Inventaires internationaux</u> Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H331 - Toxique par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H350 - Peut provoquer le cancer

H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Máthada da alagaification	
Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimigues Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Reformatage et mise à jour des informations existantes

Date de révision 09-mars-2023

-

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité